

1. Réglementation



Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 - article 19 - relative aux libertés et responsabilités des universités°,

Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particuliers du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;

Décret n° 87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et maîtres de langues étrangères dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;

Décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 modifié - version en vigueur de 2008 - relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur ;

Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

Loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public.

Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires ;

Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

